

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°56

Berne, le 10 novembre 2008

Âge flexible de la retraite

L'AVS est tout à fait finançable

Contrairement aux affirmations erronées avancées au sujet des pertes enregistrées par les réserves de l'AVS à cause de la crise bancaire, précisons que les rentes de l'AVS sont financées au moyen des cotisations courantes et des recettes de l'AVS. Et encore : les recettes sont toujours plus importantes que les dépenses effectuées sous forme de rentes. Aucune raison de (faire) paniquer !

Aujourd'hui, à l'occasion d'une conférence de presse d'expert(e)s sur le thème de l'âge flexible de la retraite, Andres Frick, chercheur au Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École polytechnique de Zurich, a montré que, demain aussi, les rentes de l'AVS resteront sûres. Il a démontré que le vieillissement démographique ne met pas en danger cette dernière et présenté une étude prouvant, en partant de l'hypothèse d'un rapport de revenu inchangé depuis 2003 entre retraité(e)s et personnes actives et des scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique, qu'en 2050 aussi, l'AVS (et le 2^e pilier) sera finançable sans restrictions pour les personnes qui seront alors actives.

Certes, l'actuelle part des recettes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle (PP) au revenu des ménages (2003 = 22,9 % pour l'AVS et PP ensemble) passera à 36,9 % en 2050. Mais, pour une croissance annuelle de la productivité de 1,5 %, les revenus, après déduction de l'AVS et de la PP, seront toujours, en termes réels, de 65 % plus élevé qu'en 2003. Même dans l'hypothèse peu réaliste, voire défaitiste, d'un taux de croissance de la productivité de 1, respectivement 0,5 %, la croissance des revenus resterait en 2050 de 31 % (3 %) par rapport à 2003. Les modélisations du KOF montrent ainsi clairement que, même avec une évolution économique à peu près raisonnable, il sera tout à fait possible de financer un âge flexible de l'AVS.

Lors de la même conférence de presse, Carlo Knöpfel, responsable du secteur Études de Caritas Suisse, a plaidé, pour des raisons socio-éthiques, en faveur du OUI à l'initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible. Selon lui, seul un OUI peut garantir une retraite dans la dignité à celles et ceux qui doivent quitter avant l'heure le monde professionnel. Enfin, Brigitta Danuser, professeure de médecine du travail à l'Université de Lausanne, a rappelé que l'aptitude à travailler diminue avec

l'âge en fonction de l'appartenance à telle ou telle couche sociale. C'est pourquoi, pour les personnes qui ont exercé des activités physiquement difficiles, un âge flexible et social de la retraite est à ses yeux une nécessité.

Annexes : étude de M. Andres Frick, interventions de Mme Brigitta Danuser et de M. Carlo Knöpfel

Ewald Ackermann (031 377 01 09), rédacteur de l'USS, et **Rolf Zimmermann** (031 377 01 21), premier secrétaire de l'USS, se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations.